

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Erziehungsdirektiondes Kantons Bern** | **Direction del'instruction publique du canton de Berne** |  |
| Amt für Kindergarten,Volksschule und Beratung | Office de l’enseignementpréscolaire et obligatoire, du conseil et de l’orientation |  |

Bilan en 10e année (Choix professionnel):

Entretien avec les parents de langue étrangère

Information pour l’école

1. Brève information

En 10e année, les écoles sont tenues de mener des entretiens de bilan sur le thème du choix professionnel.

Ce texte se rapporte exclusivement **à l’entretien de bilan en 10e année avec les parents de langue étrangère**.

Tous les documents au sujet de l’entretien de bilan se trouvent sur le site de la direction de l’instruction publique: www.erz.be.ch > Ecole obligatoire > Directions d’école et corps enseignant > Préparation au choix professionnel > Bilan en 10e année

**Textes traduits pour l’entretien avec les parents de langue
étrangère**

Les documents suivants sont à disposition:

* Lettre d’invitation pour les parents (modèle)
* Information pour les parents (version simplifiée du texte „Entretien de bilan en 10e année, dossier pour les parents“)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Langues** |  |  |
| * Français
* Allemand
* AlbanaisAnglais
* Arabe
* Espagnol
 | * Farsi (Afghanistan/Iran)

Hongrois* Italien
* Macédonien
* Polonais
* Portugais
 | * Russe
* Serbo-croate
* Somalien
* Tamoul
* Tigrinya (Erythrée)
* Turc
 |

**Service d‘interprétariat**

En cas de besoin, il est possible d’avoir recours à un-e interprète communautaire pour la traduction lors de l’entretien de bilan en 10e année. Le service suivant intervient dans le Jura bernois, le Jura et Fribourg.

Service d’interprétariat, se comprendre, Caritas Suisse
Rue de l’Industrie 21, CP 11, CH - 1705 Fribourg
Tél: 0840 000 999
secomprendre@caritas.ch

<http://www.caritas.ch/fr/nos-actions/en-suisse/integration/service-dinterpretariat>

Les coûts liés à l’intervention d’un-e interprète communautaire doivent être pris en charge par l’école/la commune.

1. Questions fréquentes

**A qui s’adressent les traductions?**

Les parents de langue étrangère ne maîtrisent pas tous suffisamment le français pour comprendre des documents tels que des lettres ou l’information concernant le bilan en 10e année. Souvent les parents chargent leurs enfants de leur traduire de tels textes ou de les leur expliquer. Le but visé par ces traductions est de permettre aux parents de se faire par eux-mêmes une image de l’entretien de bilan en 10e et du choix professionnel.

**Pourquoi le texte original en français n’a-t-il pas été traduit tel quel?**

Le vocabulaire utilisé dans le texte original en français est plutôt exigeant et demande des connaissances que beaucoup de parents de langue étrangère ne possèdent pas. C’est pourquoi une traduction littérale du texte français n’est pas appropriée.

**Comment ont été choisies les langues de traduction?**

Les textes ont été traduits dans les langues les plus fréquentes selon les statistiques scolaires du canton de Berne.

**Quelle est la langue indiquée pour les parents?**

Il n’est pas toujours clair de savoir quelle langue est parlée par les parents. Les jeunes peuvent certainement renseigner les enseignant-e-s à ce sujet.

**Que faire si des parents parlent une langue dans laquelle les textes ne sont pas traduits?**

Même s’il n’existe pas de traduction dans la langue maternelle des parents, il est possible qu’ils aient des connaissances dans d’autres langues disponibles (par exemple arabe, anglais, russe, allemand, français). Les jeunes peuvent certainement renseigner les enseignant-e-s. Une alternative est de mandater un-e interprète communautaire qui invitera oralement les parents à l’entretien et qui les informera des thèmes abordés et du déroulement de l’entretien. L’invitation et les informations données par l’interprète communautaire peuvent alors servir de support de discussion.

 **Selon quels critères ont été rédigés les documents traduits?**

* Langage aussi compréhensible que possible
* Ecriture plus grande
* Termes techniques évités / ou alors explication des termes techniques
* Plus d’explications et moins de questionnaires
* Utilisation possible dans les parties germanophone et francophone du canton